



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE

Séance du Jeudi 15 avril 2010 à Saint Antonin de Lacalm

L'an deux mil dix et le Jeudi 15 avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil de Communauté de Communes du Réalmontais, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint Antonin de Lacalm, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Date de la Convocation

25 mars 2010

Date d’Affichage

30 avril 2010

Présents : Mesdames et Messieurs Robert ROUMEGOUX, Chantal BONNAFE, Serge BOURREL, Jean ZANINI, Hervé BOULADE, Jean-Paul CAYZAC, Henri GERAUD, Claude ROQUES, Jérôme FABRIES, Michel LALBAT, Jean Claude MADAULE, Guy CHAPPERT, Hubert BERNARD, Henri VIAULES, Serge MODOLO, Françoise BARDOU, Jacky SEGUIER, Lucyle GRIGOLATO, , Michel DURAND, Olivier MENOUE, Pierre CALVIGNAC, Nathalie FABRE, Jean Luc CANTALOUBE, Maxime SOULET, Serge CHANAUD, Jean DENEUVE, Régis AMIEL, Sylvain VALERO, Maurice ROUQUIER, Jean Pierre GOS, Bernard TROUILHET, Rolland ALGANS.

Excusé : Isabelle CALMET **Secrétaire de Séance :** Monsieur Robert ROUMEGOUX.

Participaient également à la séance :

Monsieur Thierry CAMPEGGI, Directeur Général des Services; Mélanie LAUTAR, Vanessa BOISSIERE Animatrices à l'office du Tourisme, Jocelyne SALVAN, Conseillère Régionale.

Les procès-verbaux des séances des 6 juillet 2009, 14 septembre 2009, et 2 novembre 2009, sont adoptés à l'unanimité. Monsieur Président EXPOSE aux délégués que dans le cadre de l'agenda 21 du Réalmontais, il appartient à la C.C. R. de montrer l'exemple, en particulier s'agissant des économies de papier. Conformément aux engagements pris lors de la dernière séance du conseil de Communauté, les procès-verbaux du conseil de Communauté seront désormais transmis par voie électronique. Ainsi, le procès verbal de la séance du 14 décembre 2009 sera transmis par voie électronique aux délégués disposant d'une adresse électronique et en mairie pour ceux qui n'en possèdent pas.

Afin de faciliter l'examen de nombreux rapports qui figurent à l'ordre du jour Monsieur le Président propose de prendre connaissance du diaporama préparé par les services et de procéder au vote des rapports au fur et à mesure de son déroulement.

Budget Principal : Comptes administratifs et de gestion 2009 - Affectation du résultat

Monsieur le 1^{er} Vice Président propose au Conseil de Communauté :

- de voter le compte administratif 2009 du budget principal, d'adopter le compte de gestion préparé par M. le Trésorier Communautaire et
- de procéder comme suit à l'affectation de ces résultats :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2009 :	+272 400.08 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2008 :	+158 322.16 €
Résultat de clôture de 2009 :	+430 722.24 €

Ce résultat, soit +430 722.24 €, sera repris au budget de l'exercice en cours à la ligne 001 « résultat d'investissement reporté ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2009 :	+ 490 352.72 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2008	+ 374 240.46 €
Part affectée à l'investissement 2009	- 351 266.46 €
Résultat de clôture de 2009 :	+ 513 326.72 €

Ce résultat, soit + 513 326.72 €, est affecté en totalité en section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions (votants : 31 : Pour 31).

Objet de la délibération : Attributions de compensation 2010

Sur proposition de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées réunie à Réalmont le mardi 2 mars 2010, Monsieur le Président propose d'arrêter comme suit les attributions de compensation 2010.

COMMUNES	attribution négative	attribution positive
imputation	7321	73961
FAUCH	-8 431 €	
LABOUTARIÉ		47 687 €
LAMILLARIÉ	-4 857 €	
LOMBERS		120 685 €
ORBAN	-13 720 €	
POULAN-POUZOLS	-11 093 €	
REALMONT		443 863 €
RONEL	-9 831 €	
ROUMEGOUX	-7 405 €	
ST ANTONIN DE LACALM	-4 440 €	
ST LIEUX LAFENASSE		985 €
SIEURAC	-7 357 €	
TERRE CLAPIER	-9 167 €	
LE TRAVET	-10 052 €	
TOTAL	-86 354 €	613 220 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir ces propositions sous réserve de l'accord des communes membres à la majorité qualifiée et d'inscrire au budget primitif 2010 les crédits correspondants à ces transferts

Objet de la délibération : Subventions d'équilibre 2010-1

Après avoir examiné les conditions financières de mise en œuvre de leur activité pour 2009 et évalué leurs besoins prévisionnels pour l'exercice, il est proposé d'attribuer comme suit les subventions nécessaires à l'équilibre 2010 du fonctionnement des associations relayant l'action de la CCR dans le cadre des compétences petite enfance, portage de repas et tourisme.

Bénéficiaires	Objet	Montant 2009	Montant 2010	Imputation
Association La Passerelle	Fonctionnement crèche 2010	44 545 €	58 258 €	6574
Association La Passerelle	Fonctionnement RAM 2010	14 390 €	16 310 €	6574
Association La Farandole	Fonctionnement crèche 2010	67 770 €	67 700 €	6574
Association "Ma deuxième maison"	Fonctionnement Micro crèche 2010	12 584 €	50 000 €	6574
ADMR de Réalmont	Participation fonctionnement 2010	4 500 €	4 500 €	6574
Office de Tourisme Intercommunal	Participation fonctionnement 2010	42 000 €	55 500 €	6574

Un débat s'engage sur le financement de la politique petite enfance. Monsieur CANTALOUBE informe l'assemblée qu'à l'heure de réaliser un projet immobilier destiné à abriter une deuxième micro crèche, la C.C.R. a procédé à l'évaluation financière des conditions de fonctionnement de ce dispositif.

L'analyse effectuée par les services de la C.C. R., en partenariat avec la CAF, la MSA, la PMI, mais en évidence une double pénalisation financière en matière de recettes (taux plafond pénalisant par rapport au dispositif des Multi accueil), en matière de dépenses (taux d'encadrement pénalisant le poste du personnel). Les partenaires institutionnels ont fait remonter au plan national des éléments d'évaluation de notre expérimentation. Une évolution de ce dispositif est à espérer.

Au regard de ce constat Monsieur Président propose au Conseil de Communauté de dimensionner le projet immobilier de Fauch à 12 places afin de permettre une évolution éventuelle d'un dispositif de type Multi accueil.

Monsieur CANTALOUBE profite de cette occasion afin de rendre hommage à la gestion associative des structures petite enfance du territoire, la Farandole et La Passerelle figurant dans le top 10 des structures petites enfance les moins chers du département. D'un point de vue strictement budgétaire, il souligne que cette bonne gestion est également synonyme d'un plus grand risque de voir les dépenses évoluer plutôt à la hausse qu'à la baisse dans l'avenir.

Monsieur FABRIES, Délégué de LOMBERS et président de la crèche La Passerelle rappelle que les deux structures petite enfance ont participé à une grève nationale destinée à lutter contre la généralisation du recours à des personnels moins qualifiés prévus par l'Etat. Il rappelle à cette occasion la fragilité de la gestion administrative de ces structures en terme de personnel et du budget et la difficulté croissante auxquelles le bénévolat est confronté afin de faire face à ces contraintes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité (Monsieur FABRIES ne participe pas au vote).

Objet de la délibération : Soutien aux évènements associatifs d'intérêt communautaire programmation 2010/1

Monsieur le Président rappelle que lors de sa séance en date du 25 février 2009, la CCR a décidé de réorienter son dispositif d'intervention en faveur des associations d'intérêt communautaire en privilégiant "le financement d'évènements organisés par les associations dont l'importance présente un intérêt communautaire au regard des retombées attendues pour la CCR en terme d'image et de notoriété".

Au regard des engagements pris par la CCR en matière de développement durable il propose d'étendre l'éligibilité à ce dispositif aux évènements permettant de relayer les actions inscrites au programme opérationnel 2009- 2011.

Au regard de ces critères il est proposé de financer comme suit ces interventions pour 2010 :

Bénéficiaires	Evènement financé	Modalités	Montant	Imputation
Réal'Croche	Festival de country	Partenariat Communication	1 000 €	6574
Les Floriales	Fête des plantes vivaces et des loisirs verts	Partenariat Communication	1 000 €	6574
CUMA	Campagne de collecte plastiques 2009	Agenda 21 du réalmontais (mesure 6-1 : renforcement des actions de collecte sélective)	1 400 €	6574
Compagnie du 4	Spectacle "Misse Terre"	Agenda 21 du réalmontais (mesure 6-1 : renforcement des actions de collecte sélective)	1 400 €	6574
Le Tarn avec plaisir	Campagn'art (patrimoine et pigeonniers)	Agenda 21 du réalmontais (mesure 5-4 : valorisation de l'identité et des savoirs faïres locaux)	200 €	6574

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité (Monsieur CANTALOUBE ne participe pas au vote) et mandate Monsieur le Président afin de finaliser les contreparties attendues de ces interventions en terme de communication et de développement durable.

Programmation CEL 2010

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'au titre de sa compétence "coordination enfance et jeunesse" la CCR est amenée à établir la programmation des actions à inscrire au titre du contrat éducatif local. Il rappelle que l'intervention de la CCR vient en contrepartie des aides de l'Etat, de la CAF et de la MSA. Pour 2010 il propose de réserver une enveloppe de 7 950 € répartie comme suit :

N°	intitulé de l'action	Bénéficiaire	montant	imputation
1	Education aux médias	Francas	400 €	6574
2	Escrime	Francas	600 €	6574
3	Afric'ambul	Francas et Passerelle	1 000 €	6574
4	Chantier loisirs	service jeunesse Réalmont	400 €	65734
5	Chantier loisirs	service jeunesse Réalmont	400 €	65734
6	Sorties estivales	service jeunesse Réalmont	2 550 €	65734
7	Ateliers et spectacles musicaux	service jeunesse Réalmont	700 €	65734
8	Fête du sport, de la culture et des loisirs jeunes	service jeunesse Réalmont	1 500 €	65734
11	Chantier loisirs	Commune de Lombers	400 €	65734
TOTAL			7 950,00 €	

Madame Françoise BARDOU rappelle à cette occasion que les actions du service jeunesse de Réalmont sont ouvertes à tous les enfants de la Commune de Communes aux mêmes tarifs.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'inscrire les crédits correspondants, soit 7950 € au budget primitif, de subordonner le versement des aides à la mobilisation des co financements et de mandater Monsieur le Président afin d'attribuer les aides définitives en fonctions des frais réels engagés.

Tarifs 2010/1

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que depuis 2007 sont intégrés les tarifs liés au contrat d'affermage passé avec la société VEOLIA. Il précise que le montant de ces redevances est mis à jour annuellement sur la base des indexations prévues à l'article 14-4 du contrat d'affermage. Il rappelle que la facturation et l'encaissement de cette redevance sont assurés par le délégataire, la société Véolia.

Pour l'exercice 2010, les tarifs de la CCR s'établissent ainsi :

SERVICE	PRESTATION	TARIF 2009	TARIF 2010	FACTURATION
SPANC	Contrôle initial de conception et d'implantation	65.57 EUR	66.34 EUR	Par dossier
	Contrôle de la bonne exécution des travaux	72.24EUR	72.98EUR	Par contrôle
	Redevance d'assainissement non collectif	13.91 EUR	14.05 EUR	Par an et par usager à compter du diagnostic initial (facturation semestrielle)
Traitement des ordures ménagères	Accès Centre d'enfouissement de Type III « Raouchou »	3 EUR	3 EUR	Par tonne
Collecte des déchets ménagers et assimilés	Location conteneurs	69.56 €	68 €	Par an et par conteneur
Collecte sélective	Vente de composteurs 360 litres	20 EUR	20 EUR	unitaire
Collecte sélective	Vente de composteurs 700 litres	35 EUR	35 EUR	unitaire
VIC	Busage accès riveraineté	170 EUR	170 EUR	Accès standard unitaire à 6 ml

Concernant la location de conteneurs, il est proposé de modifier les conventions existantes datant du SIVOM du Pays Réalmontais en les indexant afin de permettre l'actualisation des tarifs.

Pour la mise à disposition de conteneurs de collecte d'ordures ménagères et collecte sélective de 770 litres de capacité, un tarif de base de 68 euros pour 2010.

Ce montant sera révisé annuellement au 1er janvier sur la base de l'Indice du Coût de la Construction (ICC base 100 au 4ème trimestre 1953) du 3ème trimestre de l'année précédente.

Pour 2010, l'indice de référence est 1502.

Le prix de la mise à disposition sera payable en cours d'année.

Prestations Cyber base	montant	modalités
Abonnement individuel	15 €	Annuel
Abonnement famille (à partir de deux personnes)	20 €	Annuel
Abonnement individuel pour les demandeurs d'emploi	10 €	Annuel
Abonnement pour les mineurs	gratuité	Annuel
Atelier d'1 heure	1 €	Par heure (abonnement obligatoire)
Atelier de 2 heures	2 €	Par heure (abonnement obligatoire)
Cycle d'ateliers de 8 heures	5 €	Par heure (abonnement obligatoire)
Libre consultation	1.5 €	Par heure - Hors abonnement
Impression noir et blanc	0,10 €	L'unité
Impression couleur	0,30 €	L'unité
CD vierge	1 €	L'unité
DVD vierge	2 €	L'unité
Curriculum vitae pour les demandeurs d'emploi	gratuit	5 maximum par mois
Lettres de motivation pour les demandeurs d'emploi	gratuit	5 maximum par mois
Offres d'emploi pour les demandeurs d'emploi	gratuit	5 maximum par mois

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de retenir les tarifs 2010 (Monsieur Claude ROQUES ne participe pas au vote). Vous

-de mandater le Président pour renouveler et signer les conventions de mise à disposition des conteneurs existantes et à venir.

Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2010

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'au regard des bases notifiées par l'Etat, et du produit attendu pour équilibrer le budget des ordures ménagères, il est proposé de ne pas augmenter les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2010, avec un maintien à 14.18 %, du taux moyen pondéré, soit un produit attendu de 686 683 €

Il rappelle qu'en vertu de la loi de finances cette décision s'inscrit dans une démarche d'unification progressive des taux prévue jusqu'en 2014 qui fait apparaître les taux suivants par communes pour 2010 :

	bases 2010	taux 2010	produit 2010
Fauch	222 141 €	14,70	32 647 €
Laboutarié	221 054 €	15,35	33 924 €
Lamillarié	241 230 €	13,75	33 180 €
Lombers	544 603 €	14,00	76 262 €
Orban	104 267 €	16,06	16 741 €
Poulan Pouzols	213 711 €	13,12	28 034 €
Réalmont	2 510 440 €	13,83	347 100 €
Ronel	109 344 €	15,00	16 406 €
Roumégoux	107 189 €	14,95	16 021 €
St antonin de Lacalm	124 251 €	14,69	18 253 €
St lieux Lafenasse	209 052 €	14,92	31 200 €
Sieurac	62 598 €	17,29	10 826 €
Terre Clapier	101 956 €	15,76	16 068 €
Le Travet	69 166 €	14,49	10 021 €
Total	4 841 002,00 €		686 683 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité.

Compensation relais 2010

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'en 2010, au regard de la suppression de la taxe professionnelle la CCR percevra une compensation relais de l'Etat. Il détaille ensuite les deux composantes de cette compensation.

Concernant la seconde composante de cette compensation relais, au regard des bases de cotisation foncière des entreprises notifiées par l'Etat, et du taux maximum d'augmentation autorisé par la loi de finances, il est proposé de voter pour 2010 un taux 12.80 €, ce qui se traduit par un montant total de compensation relais attendue de 822 904 € à inscrire au compte 7318 du budget primitif.

Il précise que cette prévision de produit attendu sera diminuée du montant de la participation à reverser au titre du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de 2009 à inscrire au compte 7391173 du chapitre 014, soit 36 301 € ramenant de fait cette recette à 786 603 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité, une notification sera faite aux services fiscaux.

Objet de la délibération : Vote des taux 2010 de la fiscalité directe sur les ménages

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'au regard des bases notifiées par l'Etat, et du produit attendu pour équilibrer le budget, il est proposé de faire évoluer le taux moyen pondéré de fiscalité sur les ménages de 1.03% à 1.27 % pour 2010, ce dernier se décompose comme suit :

	taux 2009	taux 2010	bases prévisionnelles 2010	produit fiscal de référence
Taxe d'Habitation	0,616	0,762	6 731 000 €	51 290 €
Foncier bâti	1,310	1,620	4 733 000 €	76 674 €
Foncier non bâti	5,020	6,206	362 900 €	<u>22 522 €</u>
				150 486 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions de vote de taux à la majorité (pour : 31 ; contre : 1)

Objet de la délibération : Mise en place d'autorisations de programme et de crédits de paiement

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que certaines opérations structurantes ne peuvent pas faire l'objet d'une réalisation dans l'année courante. Dans cette perspective il propose de mettre en oeuvre une gestion par autorisations de programme et crédits de paiement conformément aux articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il rappelle les termes de l'article L. 2311 -3

«Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatés pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondante. L'équilibre de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuils de crédits de paiement. »

Il précise que cette technique permet de renforcer la sincérité du budget, de respecter la réglementation relative à la tenue d'une comptabilité d'engagement et de répondre aux objectifs d'amélioration de l'exécution budgétaire (adéquation plus grande entre le « prévu » et le « réalisable ») .Elle impose en outre un meilleure maîtrise des prévisions pluriannuelles de réalisation technique.

Il convient cependant de l'adapter aux besoins de la CCR, c'est pourquoi en application de cette réglementation, le président propose que cette procédure soit transposée aux seuls projets structurants en particulier pour le projet de Maison du réalmontais.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité et décide d'utiliser cette technique pour ses projets structurants et pour la première fois au budget primitif pour 2010.

Budget primitif 2010 Autorisation de programme 2010 -1: Maison du Réalmontais

Monsieur le Président souligne que les caractéristiques du projet de Maison du réalmontais justifient la création d'une autorisation de programme. Il précise que les autorisations de programme et les révisions annuelles sont proposées par le président. Elles sont individualisées par le conseil de communauté.

Vu, le Code Général des Collectivités Locales, article L 2311-3,

Vu, le décret 97-175 du 20/02/1997

Vu, l'instruction codificatrice M14

Vu, les délibérations du Conseil de Communauté du 14 décembre 2009 et du 15 avril 2010 validant la déclinaison en autorisation de programme - crédits de paiement des programmes d'investissement pluriannuels,

Il est proposé de créer une autorisation de programme N° 2010 -1 : Maison du Réalmontais comportant les répartitions de crédits de paiement ci-dessous détaillés.

Opération 40 Centre de ressources Intercommunal:		AUTORISATION DE PROGRAMME 2010-2013				3 570 000 €
	CREDITS DE PAIEMENT					
	2010	2011	2012	2013		
Dépenses	573 325 €	1 973 437 €	1 023 238 €			3 570 000 €
<i>Etudes</i>	283 325 €	116 973 €	36 700 €			
<i>Travaux</i>	290 000 €	1 739 854 €	869 927 €			
<i>Equipements</i>		116 610 €	116 610 €			
Recettes	573 325 €	1 227 997 €	1 439 733 €	328 944 €		3 570 000 €
<i>Subventions</i>	406 335 €	29 376 €	957 739 €			
<i>FCTVA</i>	44 900 €	198 621 €	231 995 €	78 944 €		
<i>Emprunt</i>		400 000 €				
<i>Autofinancement</i>	122 090 €	600 000 €	250 000 €	250 000 €		

Opération 67 Médiathèque Intercommunale		AUTORISATION DE PROGRAMME 2010-2013				2 215 000 €
	CREDITS DE PAIEMENT					
	2010	2011	2012	2013		
Dépenses	305 000 €	1 239 996 €	670 004 €			2 215 000 €
<i>Etudes</i>	125 830 €	53 059 €	16 736 €			
<i>Travaux</i>	179 170 €	1 067 336 €	533 668 €			
<i>Equipements</i>		119 600 €	119 600 €			
Recettes	305 000 €	557 588 €	1 110 548 €	241 865 €		2 215 000 €
<i>Subventions</i>	238 325 €	116 232 €	772 715 €	0 €		
<i>FCTVA</i>	21 675 €	121 355 €	147 832 €	51 865 €		
<i>Emprunt</i>		200 000 €				
<i>Autofinancement</i>	45 000 €	120 000 €	190 000 €	190 000 €		

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité l'autorisation de programme N° 2010 -1 "Maison du Réalmontais" et les répartitions des crédits de paiement ci-dessus détaillées.

Objet de la délibération : Budget Primitif 2010 Principal

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le projet de budget primitif principal pour 2010. Ce dernier s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Budget primitif 2010		<i>pour mémoire 2009</i>
section de fonctionnement	2 465 000 €	2 345 000 €
section d'investissement	3 000 000 €	4 127 675 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité et adopte le budget primitif 2010 principal ainsi présenté.

Budget annexe SPANC : Comptes administratifs et de gestion 2009 - Affectation du résultat

Monsieur le 1^{er} Vice Président propose au Conseil de Communauté :

- de voter le compte administratif 2009 du budget annexe SPANC et d'adopter le compte de gestion préparé par M. le Trésorier Communautaire qui font apparaître les résultats suivants
- de procéder comme suit à l'affectation de ces résultats :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2009 :	+ 11 798.44 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2008	+ <u>22 553.83 €</u>
Résultat de clôture de 2009 :	+ 34 352.27 €

Ce résultat, soit + **34 352.27 €** est affecté en section de fonctionnement au compte 002 « résultat d'exploitation reporté ».

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité.

Budget Primitif 2010 : annexe SPANC

Monsieur le Président présente le projet de budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour 2010, lequel s'établit tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement à la somme de : 48 352 €
(pour mémoire 36 553 € en 2009).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté vote à l'unanimité le budget primitif du budget annexe SPANC ainsi proposé.

Participation de la CCR à la journée verte

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que la journée verte organisée par la ville de Réalmont le 24 avril 2010 s'inscrit pleinement dans les priorités du programme opérationnel 2009-2011 de l'agenda 21 du Réalmontais et justifie à ce titre un partenariat de la CCR.

Il rappelle les modalités prévues de présence de la CCR à cette manifestation avec notamment la tenue d'un stand de la cyber base et une participation aux conférences ;

L'engagement financier de la CCR porterait sur les dépenses spécifiques suivantes :

Fournisseur/ bénéficiaire	Objet	Prix TTC	Imputation
SIEP	Conception et édition de marques pages journée verte en quadri	538.85 €	6236
SIEP	Conception et édition d'affiches journée verte en quadri	394.56 €	6236
Ville de Réalmont	Subvention ville de Réalmont (spectacle Compagnie du 4 "Miss Terre)	1 400 €	65 734
Ville de Réalmont	Subvention ville de Réalmont au titre du CEL (sous réserve des contreparties Etat)	590.00 €	65734

Concernant la communication, afin d'optimiser les financements liés à cette manifestation, il est proposé de solliciter une aide financière auprès de Trifyl et de solliciter la participation de la ville de Réalmont sur le solde des dépenses engagées.

-Concernant l'animation du stand de la CCR, il est proposé de constituer un stock de 20 composteurs susceptibles d'être distribués gratuitement aux participants à cette manifestation.

Monsieur Claude ROQUES regrette que la journée verte soit organisée le même jour que la fête de LOMBERS. M. Hubert Bernard indique que cela est effectivement regrettable et que cela ne se reproduira pas.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité :

- les modalités d'intervention de la CCR en faveur de cette manifestation ;
- l'inscription au budget primitif 2010 les crédits correspondants;
- l'habilitation du Président à adapter les modalités de distribution gratuite des composteurs dans la limite du stock réservé.

Participation au "Chéquier culturel" de la ville de Réalmont

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que la ville de Réalmont a créé un " Chéquier Culturel » qui permettra, en association avec divers partenaires de la commune, aux familles modestes de bénéficier de réductions pour le cinéma, le théâtre, les concerts, l'adhésion à la bibliothèque de Réalmont, le Conservatoire de Musique du Tarn etc.

Au regard de ses compétences et des orientations prises dans l' Agenda 21 du Réalmontais en faveur de la diffusion de la culture en milieu rural il est proposé de participer au chéquier culture à travers les prestations rendues par la cyber base du Réalmontais.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité:

- d'être partenaire du chéquier culturel de la ville de Réalmont pour les services de la Cyber Base ;
- d'adopter le règlement de ce chéquier et de mandater Monsieur le Président afin de signer la convention correspondante.

Achat de terrains à vocation économique

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'en vertu de l'article 3-1-1-de ses statuts la CCR est compétente pour l'acquisition de terrains à vocation économique.

Il propose de se porter acquéreur auprès de l'indivision Guichard d'un terrain cadastré section AH 21 d'une superficie de 2ha 90 a 25 ca situé au lieu dit la plaine à Laboutarié, pour un montant total de 170 393, 75 €(incluant les frais de notaire pour un montant 3 500 €).

Il rappelle que les terrains concernés figurent au titre des projets de zone d'activité économique de la CCR inscrits au schéma territorial Régional des infrastructures économiques. Ce projet figure au contrat de Pays de l'Albigeois et des Bastides ;

Il précise enfin qu'après enquête publique la commune de Laboutarié a confirmé dans sa carte communale la constructibilité de ces terrains à vocation économique.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- de se prononcer favorablement sur cet achat foncier ;
- de mandater Monsieur le Président afin de signer l'ensemble des actes nécessaires à cette acquisition;
- dit que les crédits correspondants à cette acquisition de terrains sont prévus à l'opération N° 46 du budget primitif 2010.

Renouvellement de la convention de Mise à disposition

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que la convention de mise à disposition de Madame Mélanie LAUTAR à l'Office de Tourisme du Réalmontais signée le 11 mai 2007 arrive à son terme, elle doit être renouvelée pour une période de trois ans.

Il précise qu'au regard de la réglementation en vigueur (loi N° 84-531 du 26 Janvier 1984 modifiée et du décret 2008-580 du 18 juin 2008) la mise à disposition au bénéfice d'une association ne peut être réalisée à titre gratuit et que le montant de la rémunération et des charges sociales versées par la Communauté de Communes du Réalmontais doit être remboursé par l'Office du Tourisme.

Monsieur TROUILHET s'interroge sur les horaires d'ouverture de l'office de tourisme, en particulier durant la saison estivale et sa capacité à être présent sur les manifestations du territoire.

Monsieur MODOLO rappelle que lorsqu'il était municipal, l'office de tourisme était présent à toutes les manifestations, étant également organisateur d'évènements (vivaces, circuit patrimoine, camping etc). Il indique qu'il souhaiterait à l'avenir être associé à toutes les réunions concernant l'office.

Monsieur CANTALOUBE indique que ces difficultés ont été évoquées avec le Président et l'agent de la CCR.. Il rappelle que la convention de délégation de service public devra être renouvelée en 2010. Il indique que les prochains mois seront l'occasion d'avancer sur ces points notamment grâce aux moyens supplémentaires consentis par la CCR et que les représentants de la CCR seront associés à cette réflexion..

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de retenir à l'unanimité ces propositions et de mandater monsieur le Président pour signer les actes nécessaires.

Renouvellement Contrat

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que par délibération en date du 1er avril 2009 la CCR a créé un poste afin de nommer l'animateur de la Cyberbase sur un poste de contractuel. Le présent contrat arrivant au terme de la première année et au regard de la qualité des services rendus par son titulaire il est proposé de reconduire ce contrat pour un an à compter du 20 avril 2010.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide de retenir à l'unanimité cette proposition et de mandater monsieur le Président pour signer les actes nécessaires.

Demande de subvention FDT 2010

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'il convient de solliciter auprès du Conseil Général du Tarn la subvention au titre du Fonds de Développement Territorial, dont la dotation s'élève en 2010 à 109 139 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de mandater Monsieur le Président afin de solliciter la subvention correspondante.

Prise en charge de dépenses d'investissement

Compte tenu de leurs caractéristiques, il est proposé au Conseil de Communauté de prendre en charge les dépenses suivantes sur la section d'investissement :

Fournisseur	Objet	Prix TTC	Imputation
Eco cup	Verres plastiques réutilisables (matériel mutualisé)	336.54 €	2188/78
Studio graphique	Logo pour stand CCR	185,38 €	2188/78
Gaillac imprim	Carte de l'intercommunalité (voirie et chemins de randonnée)	281,30 €	2188/50
SOREP	Carte de l'intercommunalité (voirie et chemins de randonnée)	1 012.97 €	2188/50

Concernant les verres mutualisés, un stock de 500 verres réutilisables sera disponible sur réservation pour les manifestations du territoire. Afin de pérenniser cette utilisation il est précisé que ces verres devront être rendus propres et qu'au-delà d'une perte de 10% constatée lors de la restitution, il sera demandé aux organisateurs de reconstituer à prix coûtant le stock de verre mis à disposition (0.65 €/par verre).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces décisions à l'unanimité.

Communication Agenda 21 du Réalmontais

Monsieur le Président rappelle que le mardi 2 juin 2009 à Réalmont la CCR a adopté le programme opérationnel 2009-2011 de son agenda 21, concrétisant un travail engagé dès 2003 avec le PDDR.



L'agenda 21 du Réalmontais a été adopté par délibérations concordantes des communes membres et la CCR a déposé ce même mois de juin un dossier de candidature au quatrième appel à reconnaissance nationale lancé par l'Etat.

Par courrier en date du 2 avril 2010 (ci-joint) le Ministère a retenu la qualité du projet de développement durable du Réalmontais et labellisé pour 3 ans l'Agenda 21 du Réalmontais.

A l'issue des 3 premiers appels à reconnaissance 101 territoires étaient labellisés au plan National dont, 18 en Midi Pyrénées (Région incluse).

Seule candidature du Tarn en 2010 la CCR rejoint :

-Le Département du Tarn (2007)

-Les villes : d'Albi-Le Séquestre – Gaillac (2007)

-La Communauté

de Communes des Monts d'Alban (2009)

Motion de soutien aux agriculteurs du Réalmontais

Les 10 et 11 avril 2010 se tenait à Réalmont la 51^o foire à matériel agricole, à la fois lieu de rassemblement et témoin de la tradition agricole du Réalmontais.

Cet évènement s'inscrit cependant dans un contexte national profondément marqué par les difficultés de l'agriculture dans les différents secteurs de production, en particulier laitière et qui n'épargne pas les producteurs du Réalmontais.

Malgré tous les efforts d'adaptation consentis par la profession, la CCR s'étonne de l'indifférence manifestée par les pouvoirs publics par rapport à la situation difficile du monde agricole.

L'agriculture structure l'essentiel de l'activité économique directe ou indirecte du Réalmontais et son maintien est un enjeu d'équilibre à l'échelle du territoire intercommunal et du bassin de vie qui s'y rattache. Consciente des leviers limités de son action directe en faveur de ce secteur, par cette motion les délégués de la CCR souhaitent manifester tout leur soutien aux agriculteurs du Réalmontais.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- d'exprimer toute sa solidarité par rapport à la détresse des agriculteurs ;
- de solliciter les pouvoirs publics afin que le niveau national, seul compétent pour agir efficacement en faveur de ce secteur, se saisisse de ce dossier afin d'apporter des réponses concrètes à ces difficultés locales.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance.